
 <p>CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE</p>	<p style="text-align: center;"><b>ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE</b>  <b>HABITABLES 2021-2024</b>  <b>C N L R - 07/10/2023</b>  <b>Le Tour d'Aix</b></p> <p style="text-align: center;">Grade : 5C - Code : CL</p>	
--	---	---

Horaire et coefficient des marées à La Rochelle Pallice : BM 5h02, PM 13h00 coeff 28, BM 17h58

## 6. PROGRAMME DES COURSES

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est **10h25**

## 9. LE PARCOURS sous réserve de changements apportés sur l'eau par le CC est ainsi défini

- Départ suivant § 12
- Ile d'Aix à laisser à bâbord ou à tribord en respectant le balisage de l'île et la bouée jaune spéciale
- Aix SE au sud est de l'île à contourner dans le même sens que le contournement de l'île d'Aix.
- Arrivée suivant § 14

## 10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Ile d'Aix

Bouée jaune spéciale Aix SE - latitude : 46° 00 293 N longitude : 01° 09 491 W

Ouest Minimes

## 11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que : les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera mouillée à environ 0,5 mille au sud de la bouée des Minimes, entre : une bouée jaune à bâbord et le mat du bateau comité arborant la pavillon orange à tribord.

12.2 **Procédure de départ sous pavillon I** (retour derrière la ligne par les extrémités). Le pavillon de classe est le pavillon du CDV.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction.

**12.5 Interdiction d'envoyer le spi et de sortir le tangon ou le bout dehors avant d'avoir pris le départ.**

## 14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre : la bouée des Minimes à laisser à bâbord à moins de trois longueurs et le phare du bout du monde à laisser à tribord. Transmettre rapidement son heure d'arrivée par auto pointage au comité de course.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

## 18. CLASSEMENT

Temps sur temps avec CVL.

**19. REGLES DE SECURITE** (rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

### 19.1 CANAL VHF 73

19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

19.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.

19.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Cercle Nautique de La Rochelle

Tel : 09 50 86 66 51 (répondeur)

20 avenue Antoine Albeau

mail : [contact@cnlr.fr](mailto:contact@cnlr.fr)

17000 LA ROCHELLE

site : [www.cnlr.fr](http://www.cnlr.fr)

Association loi 1901 Affiliée à la FFV sous le n° 08.17054 et agréée par le Ministère de la jeunesse et des sports n° 98.17015

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Le bateau officiel identifié est le Vedette habitable 8m portant le pavillon du Yacht Club Classique.

## **28. PRIX**

Proclamation des résultats et pot de l'amitié au club environ 30 minutes après l'arrivée du dernier bateau.

## **ARBITRES DESIGNES**

Président du comité de course : Robert LAINE tel : 06 95 42 21 04